



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Février 2024

Taxation municipale 2024

Comme chaque année, les comptes de taxations annuels ont été émis à la fin janvier. Il est de votre responsabilité de contacter le bureau municipal pour nous signaler toute erreur, y compris le fait que vous n'auriez pas reçu votre compte 2024. De plus, si vous avez des questions au sujet de votre compte ou si vous désirez un complément d'information sur les finances de la Municipalité, vous ne devez pas hésiter à nous contacter. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Pour les contribuables qui acquittent leur compte en trois versements. Vous pouvez faire parvenir les trois paiements en même temps, en envoyant des chèques postdatés pour le 1^{er} mars, le 30 juin et le 31 octobre 2024.

Vous pouvez également payer votre compte directement à votre institution financière. Évidemment, ce choix demeure à votre discrétion, mais cela peut éviter un oubli et surtout des frais de retard et d'intérêts.

Résumé de la séance de février 2024

Une fois les résolutions administratives courantes adoptées, le conseil a résolu d'engager la Municipalité dans certains projets. Le premier est le renouvellement du mandat à PLUMobile organisateur de déplacement pour offrir des services de transport collectif et adapté aux citoyens de Saint-François en 2024. Voici les autres sujets sur lesquels le conseil s'est prononcé.

Obligations légales en lien avec la Loi 25

L'adoption de la Loi 25 par le gouvernement du Québec comportait de nombreuses obligations pour les municipalités du Québec. L'une des plus importantes de ces modifications est entrée en vigueur en 2023. Pour y répondre adéquatement et compte tenu de la mise en commun de différents services à l'Île d'Orléans, une offre commune a été faite aux six municipalités et à la MRC de l'Île d'Orléans par la firme Morency société d'avocats pour aider les administrations à respecter ces nouvelles règles. Le conseil a donc autorisé l'octroi du mandat pour Saint-François au coût de 3 500 \$ plus taxes.

Stationnement payant au Parc de la Tour-du-Nordet

En 2023, le conseil a pris la décision de rendre le stationnement au Parc de la Tour-du-Nordet payant pour les visiteurs. Ceci dans le but d'aider la Municipalité à assumer les coûts d'entretien de ce site très populaire en saison estivale.

L'entreprise qui avait été choisie pour fournir l'horodateur n'ayant pu respecter ses engagements, la Municipalité s'est associée à sa voisine de Saint-Jean qui a un projet similaire pour l'un de ses stationnements pour obtenir une économie d'échelle. C'est ainsi qu'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un horodateur au stationnement du Parc de la Tour-du-Nordet a été octroyé à J.J. MacKay Canada Ltd pour la somme de 8 635 \$ plus taxes.

Une fois en place, le conseil déterminera les modalités pour l'obtention de vignettes qui permettront d'utiliser le stationnement du Parc sans frais pour les contribuables.

Régime d'imposition à taux variés

L'année 2025 sera une année de dépôt d'un nouveau rôle triennal. À cette occasion, le conseil a choisi de modifier les règles applicables pour permettre l'imposition à taux variés sur son territoire. Il est à noter que Saint-François était la seule de l'Île d'Orléans à ne pas utiliser ce type d'imposition qui permet de répartir plus équitablement les charges assumées par la Municipalité.

Fête de la relâche 2024

Cette année, Saint-François s'associe à ses voisines de l'Île d'Orléans pour offrir une gamme d'activités tout au long de la semaine de relâche scolaire de mars 2024. Cette collaboration signifie que chaque municipalité organise tour à tour une journée spéciale pendant la semaine et que cette activité est offerte à tous les résidents de l'Île d'Orléans.

À Saint-François, ce sera jeudi le 7 mars que nous inviterons les citoyens de l'Île d'Orléans, au programme : dîner hot-dog, jeux gonflables, glissade, et bien d'autres. Nous vous invitons à suivre la page Facebook municipale pour plus de détails. Nous vous attendons en grand nombre!

D'ici là, vous êtes invités à prendre en note la prochaine séance ordinaire du conseil qui est prévue le 4 mars 2024 dès 20 h à la salle du conseil située à la Mairie au 3491 chemin Royal.

En vous souhaitant une très belle fin d'hiver, je vous rappelle nos heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier